

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE D'HELLIEULE
POUR PERMETTRE UN DEMENAGEMENT**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,
L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du samedi 26 novembre 2016, à 10 heures, et jusqu'à la fin du
déménagement au niveau du n°9 rue d'Hellicule,

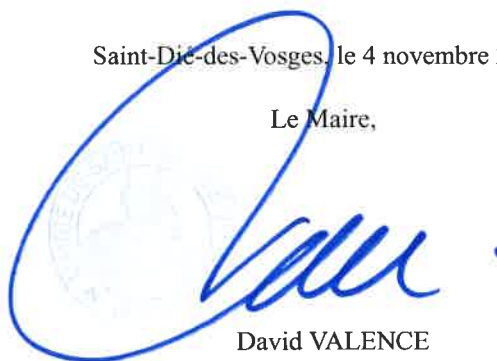
- le stationnement sera autorisé sur trottoir pour permettre la mise en place d'un
camion d'emménagement.
- la circulation se fera sur chaussée rétrécie.

Article 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police
Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du
présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 4 novembre 2016

Le Maire,



David VALENCE